



Suisse : Votation du 29 nov. sur l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre

Des enjeux importants pour la paix et pour la Suisse

Le peuple suisse se prononcera le 29 novembre sur l'initiative «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre». En cette période de récession économique, le spectre de la perte d'emplois en Suisse risque bien d'occulter les vrais enjeux de la vente d'armes à l'étranger. La Suisse ne peut pourtant pas faire l'impasse sur les questions éthiques que pose ce commerce. Justice et Paix propose quelques éléments d'analyse.

Au départ de la réflexion éthique, il y a la conviction fondamentale que la guerre et la violence ne sont jamais des solutions aux conflits politiques, économiques ou sociaux. Les armes provoquent les guerres plus qu'elles ne les préviennent, surtout dans les pays pauvres.

Les armes ne sont pas des biens ordinaires. Il y a un rapport indissociable entre les armes et la violence. Vendre du matériel de guerre implique donc une responsabilité particulière des entreprises, des Etats et des citoyens. Personne ne peut dire « ce n'est pas mon affaire. »

Le principe de la légitime défense veut que chaque personne, ou chaque Etat, ait le droit de se défendre contre un agresseur, y compris par les armes s'il le faut. A la condition toutefois que la réponse soit proportionnée à l'attaque. On ne répond pas à une gifle par un coup de fusil. Sur le plan collectif, cela veut dire qu'un Etat peut posséder uniquement les armes nécessaires à sa propre défense. Ce principe, dit de suffisance, s'oppose à un commerce des armes indistinct.

Le souci pour les places de travail est à prendre au sérieux, car derrière les emplois, il y a des personnes. Mais face aux situations de guerre et de conflit dans de nombreux pays, les difficultés économiques ne peuvent pas à elles seules justifier le maintien d'une industrie d'armement en vue de la sauvegarde de l'emploi.

Sous l'angle de la justice enfin, il faut rappeler que le développement des pays pauvres est une condition nécessaire pour offrir à tous une vie dans la paix et la sécurité. Les énormes ressources employées pour l'armement sont autant de moyens qui manquent à ce développement.

Que doit faire la Suisse ?

Une fois le cadre éthique posé, on peut regarder de plus près la situation de la Suisse. L'exportation de matériel de guerre ne représente qu'une minime partie de son commerce extérieur, moins de 0,5%, et une partie infime du commerce mondial des armes. La Suisse dispose depuis 1998 d'une loi révisée sur l'exportation du matériel de guerre, complétée par diverses ordonnances du Conseil fédéral qui posent des conditions assez strictes.

Plusieurs questions ne sont cependant pas résolues : la définition de critères d'exclusion pour des pays comme les Etats-Unis, Israël, l'Inde ou le Pakistan; les moyens de contrôle et les sanctions éventuelles; la question de l'utilisateur final; l'absence de chiffres pour les biens militaires spécifiques ou encore l'utilisation par des Etats tiers autorisés dans leurs engagements à l'étranger (Irak, Afghanistan etc.).

L'expérience montre que l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre est le seul moyen vraiment efficace pour garantir que des biens d'équipement militaire suisses ne soient utilisés dans des conflits armés. Ce que le Conseil fédéral reconnaît d'ailleurs explicitement.



Depuis longtemps la Suisse a basé sa politique internationale sur la défense des droits de l'homme, l'engagement pour la paix et le désarmement. En mettant en cohérence sa politique économique avec sa politique étrangère, la Suisse consoliderait la crédibilité de son action humanitaire, de sa politique de développement et de sa diplomatie.

Pour le Conseil fédéral, le maintien d'une industrie d'armement suisse serait nécessaire pour garantir l'indépendance de notre défense nationale. L'interdiction de l'exportation du matériel de guerre signifierait en effet probablement la fin de l'industrie d'armement indigène, le marché suisse étant trop restreint pour garantir sa survie économique. Ce raisonnement oublie que la notion de défense nationale doit être constamment repensée face à l'évolution de la menace qui n'est plus aujourd'hui essentiellement militaire. Il omet en outre de rappeler que plus de la moitié des équipements de l'armée suisse sont déjà achetés à l'étranger et que l'indépendance de l'approvisionnement n'est plus, et depuis longtemps, une réalité.

Favoriser la reconversion industrielle

La question de l'emploi jouera certainement un rôle important dans le vote. Selon le Conseil fédéral, quelque 5'100 postes de travail seraient touchés pour toute la Suisse, y compris chez les sous-traitants. Face à cette problématique, l'initiative prévoit que la Confédération apporte un soutien pendant dix ans aux régions touchées. Le Conseil fédéral en estime les coûts pour les collectivités publiques à environ 500 millions de francs pour dix ans. A titre de comparaison, le programme d'armement 2008 se montait à 917 millions de francs.

La reconversion de l'industrie d'armement dans le secteur civil est possible, comme le montre l'exemple de la RUAG (ancienne fabrique fédérale de munitions, propriété de la Confédération) qui réalise aujourd'hui la moitié de son chiffre d'affaires dans le domaine civil. Deux autres principales industries d'armements appartiennent quant à elles à des groupes étrangers : Mowag à l'américain General Dynamics et Oerlikon-Contraves à l'allemand Rheinmetall.

Transférer les ressources et les compétences de l'industrie suisse vers le secteur du développement durable est certainement plus porteur d'avenir que la poursuite de la fabrication de matériel de guerre. L'effort demandé à l'économie et aux collectivités publiques apparaît supportable et les effets sur l'emploi pourraient être limités.

Un oui de la raison

Si l'on confronte les difficultés posées à la Suisse par l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre avec les critères éthiques comme le droit à la vie, la recherche de la paix, une juste répartition des ressources, et l'option préférentielle pour les pauvres, le plateau de la balance penche du côté de ces derniers. Par ce geste d'interdiction, la Suisse donnerait un signe fort pour le désarmement et la paix dans le respect de la neutralité et de sa tradition humanitaire.

Maurice Page
Justice et Paix